

Québec, le 1^{er} octobre 2007

Monsieur François Lafond
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

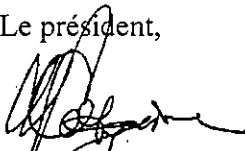
Le 11 juillet dernier, je vous ai désigné à titre de commissaire pour seconder Monsieur Alain Cloutier, président de la commission chargée d'examiner le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

Monsieur Cloutier m'a informé que des circonstances exceptionnelles ne lui permettaient plus d'assurer la présidence de cette commission et qu'en conséquence, il était dans l'obligation de se retirer du dossier.

Dans ce contexte, et conformément à l'article 16 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* qui prévoit qu'en cas d'absence du responsable d'une commission, un autre membre de la commission préside à l'audience en lieu et place du responsable, je vous confie la présidence de cette commission et la responsabilité de mener à terme son mandat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



William J. Cosgrove

c.c. : M.. Raynald Martel, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications